

Présentation Panel OIF Dakar 2014

INTRODUCTION

Le Mali a connu au cours des années 2012 et 2013 la plus grave crise de son histoire Postcoloniale. Des groupes terroristes (MNLA, HCUA, le MIA, le MUJAO, Ansar Dine et AQMI) ont occupé les 2/3 du territoire national septentrional. Ils se sont adonnés à toutes les formes de violation des droits humains: exécutions sommaires, torture, viol, mariages forcés, lapidation, flagellation, pillages qui ont eu pour conséquences les déplacements massifs des populations du Nord vers l'intérieur et l'extérieur du pays, la destruction des biens publics et privés y compris le patrimoine culturel et religieux.

Le sud du pays a connu un coup d'Etat (le 22 mars 2012) ayant fortement mis à mal les institutions de la République en plus des nombreuses violations des droits humains.

Cette crise multidimensionnelle a engendré l'effondrement de l'Etat suivi d'une crise humanitaire sans précédent doublée de violations graves des droits humains en général et spécifiquement ceux des femmes et des enfants.

En effet les femmes et les enfants ont payé le plus lourd tribut de la situation d'insécurité sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les régions du nord qui ont subit l'occupation barbare et sanguinaire des mouvements armées djihadistes et sécessionnistes.

Au cours des mois d'occupation, les femmes des régions de Kidal, Tombouctou, Gao et Mopti ont subies des violences et traitements inhumains de toutes natures. Les violences physiques, psychologiques, économiques, culturelles sont devenues le quotidien de ses femmes et de leurs enfants.

Près de 300 000 personnes dont 75% sont des femmes et des enfants ont fui les régions du nord devenant ainsi des déplacés internes et des réfugiés dans les pays voisins. Ces femmes et enfants qui vivent encore

aujourd'hui dans la précarité extrême et ont pour la grande majorité d'entre elles perdu toute leur autonomie et leur fierté.

Parmi les populations restées dans les zones occupées il a été recensé de viols et de viols collectifs de femmes de 12 à 60 ans . Les circonstances de ces viols sont les plus variées et les plus dégradantes .

Parmi ces cas de viols documentés 150 ont bénéficié d'une prise en charge de ONUFEMME et d'autres partenaires.

Force est de reconnaître cependant que les cas de violence sexuelle ainsi signalés sont en deçà du nombre réel vu que les femmes, sous la menace d'un rejet social ou de représailles acceptent difficilement de parler de leurs bourreaux . Ainsi de nombreux cas de VBG comme les mariages forcés, les mariages collectifs et l'esclavagisme sexuel sont encore non dévoilés.

En imposant une application erronée de la Charia les « islamistes » armés ont forcé les femmes et les filles du Nord à des modes de vie contraire à leurs habitudes tels que : l'interdiction de mener des activités économiques, de partir seule dans des lieux publics, de parler à des hommes, l'obligation de porter le voile intégral etc... .

Tous les manquements à ces pratiques ont entraîné systématiquement la lapidation, la flagellation, la prison et autres sanctions humiliantes et dégradantes.

La prison des femmes de Tombouctou en est une illustration.

Par ailleurs la femme malienne à l'instar des femmes africaines joue un rôle important dans l'économie familiale et communautaire. Elle s'occupe essentiellement du commerce informel et supporte ainsi une grande partie des besoins quotidiens de ses enfants et de la famille.

L'application de la « Charia » dans les régions du nord avec le climat d'insécurité et les privations de liberté qui en découlent ont anéanti pour longtemps les activités économiques de nos sœurs du nord en les poussant ainsi à l'assistanat et à la mendicité.

D'une manière générale, les violences faites aux femmes et aux enfants, la destruction des infrastructures sanitaires et scolaires, la dislocation des familles et le climat d'insécurité permanente ont fortement perturbé le cycle de développement harmonieux des femmes conduisant ainsi à un bouleversement sociétal.

Au Mali, en plus de la destruction lors du conflit des structures socio sanitaires, la crise institutionnelle qui s'est greffée à la crise sécuritaire a poussé de nombreux prestataires de service d'aide aux victimes à quitter le pays. Ce qui a privé des survivants à l'accès aux soins médicaux de première urgence.

A ce niveau permettez moi de rendre un hommage à la France qui, le 11 Janvier 2013 a pris la responsabilité sur elle au nom de la solidarité et de la responsabilité de protéger les populations civiles de mettre ses troupes à travers l'opération Serval de stopper l'avancée djihadistes ,ces criminels aux mains tachées de sang .

Les Réponses

Le Mali a souscrit à tous les traités internationaux et régionaux relatifs à la promotion de la défense des droits de la femme et de l'enfant. Il dispose à nos jours d'un arsenal juridique fourni de promotion et de défense des droits de la femme et de la petite fille.

Notre pays a également adhéré aux Résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de sécurité des Nations unies relatives à l'implication, et à la protection des droits des femmes en période de conflit.

La Résolutions 2100 adoptée le 21 Avril 2013 et la Résolution 2164 adoptée le 25 Juin 2014 du Conseil de Sécurité ont condamné

fermement les atteintes aux droits de l'homme et les actes de violences commis sur les populations civiles notamment les violences sexuelles et sexistes des femmes et des enfants .

Mandat a été donné à la MINUSMA

- d'assurer une protection particulière des femmes et des enfants touchés par le conflit armé et répondre aux besoins des victimes de violences sexuelles et sexistes liés au conflit.
- aider et enquêter à leur sujet et rendre compte au CS UN
- garantir et la contribution et la participation et la représentation des femmes à tous les niveaux du DDR et dialogue politique

La mise en œuvre des recommandations des différentes Résolutions des Nations Unies est indéniable.

La prise en charge des victimes de violence, particulièrement les violences sexuelles est cruciale. Les survivantes et leurs familles ont droit à des programmes de prise en charge médicale, psychologique, d'assistance juridique et de réhabilitation qui soient largement financés. L'absence de tels programmes peut entraîner des dommages

permanents aussi bien physiques que psychologique chez les victimes, mais aussi et surtout l'impunité des auteurs, toute chose qui reste trop souvent la règle.

Pour ce qui concerne la prise en charge juridique des victimes, le Gouvernement a publié en octobre 2012 une lettre circulaire engageant les tribunaux à accorder une attention toute particulière aux dossiers des victimes des VBG.

La Cour Pénale Internationale de par ses prérogatives a été saisie par le Gouvernement du Mali en 201... pour les crimes qui entrent dans sa compétence .Un rapport a été publié en réponse à cette requête et le processus suit son cours .

En outre avec l'appui de ONU-Femmes, WILDAF /Mali , l'Association des Juristes Maliennes (AJM) et d'autres associations assistent certaines victimes et survivantes des violences en leur facilitant l'accès à la justice et leur prise en charge psychologique .

La poursuite des auteurs de viols et des violences devant les juridictions compétentes est une condition sine qua non de la réussite du processus de réconciliation et d'une paix durable.

Au point de vue du relèvement économique, une assistance a été apportée à plus de **20 000 femmes déplacées et retournées** pour la réalisation des projets économiques à impact rapide.

Mesures demandées à l'Etat

- assurer la sécurité des populations et de leur biens, notamment les plus vulnérables, en tout lieu et en tout temps ;
- déployer les autorités judiciaires, sécuritaires et administratives sur l'ensemble du territoire national ;
- élargir la Loi N° 025 du 12 juillet 2012 portant sur l'indemnisation des victimes de la rébellion aux victimes économiques ;
- appliquer la Loi N° 025 du 12 juillet 2012 portant sur l'indemnisation des victimes de la rébellion et du mouvement insurrectionnel du 22 Mars 2012 ;
- initier des actions et activités de développement, surtout au profit des couches les plus vulnérables (femmes et populations jeunes) ;
- apporter un appui psychosocial à toutes les victimes ;
- sensibiliser les populations (aussi bien victimes que non-victimes) sur les défis et enjeux de leur situation, notamment sur la stigmatisation des victimes de violences basées sur le genre (VBG) ;

Recommandations à l'endroit de la Communauté Internationale

Au nom de la responsabilité internationale, la communauté internationale a le devoir d'assistance aux populations victimes quel que soit leur couleur, race, ethnie et religion.

- déployer l'aide humanitaire en prenant en compte l'aspect sexospécifique des besoins ;

-renforcer les capacités d'intervention des décideurs et des acteurs sur les violations des droits humains ;

-allouer des fonds pour mener des enquêtes supplémentaires sur les violations des droits humains ;

-mettre les victimes au centre de tout le processus de négociation en vue de la restauration de la paix au Mali.

Il y a certes des efforts des uns et des autres, les actions de prise en charge des victimes aussi bien sur le plan de la santé que sur celui de la justice restent timide et nettement insuffisantes à tous les égards.

Avec le retour à la normalité par la libération des certaines zones occupées, les accords en négociations pour signature, plusieurs défis se posent désormais à l'ensemble de la communauté nationale et internationale parmi lesquels :

- L'organisation du retour des familles déplacées et réfugiées;
- La réinsertion sociale et économique ;
- La reconstruction des services sociaux de base ;
- La Gestion de l'afflux de dossiers criminels relatifs aux multiples violences ;
- La mise en place d'un programme d'autonomisation des victimes

Actions concertées des femmes du Mali pour la cohésion sociale, la médiation et la prise en compte du Genre dans tous les processus.

La crise sécuritaire et institutionnelle dans laquelle est plongé le Mali, a contribué fortement à la dégradation de la situation des populations en général et celle des femmes en particulier.

Etant les premières victimes, les femmes du Mali comme d'habitude sont à l'avant-garde de tous les combats, donc ne peuvent pas rester en marge de la dynamique nationale dans laquelle sont engagées toutes les autres composantes de la société.

Plusieurs séances de travail préparatoire pour prendre en compte l'aspect genre dans toutes les activités dès les premières heures de la crise en passant à nos jours :

- Production de Manifeste
- Participation à Ouaga I et II
- Plateforme de veille pour des élections apaisées et crédibles
- Mise en place de la Plateforme des femmes engagées pour la Paix
- Elaboration de Feuille de route et Plan d'action par les organisations féminines afin de proposer des pistes de solution pour protéger les femmes et assurer leur participation pleine et effective dans toutes les phases de la gestion de la crise.
- Participation aux Négociations d'Alger
- Document d'analyse sur le projet d'Accord en Négociations à Alger
- Groupe de pression pour la participation à la CVJDR et dans les mécanismes décentralisés

Campagne active sur la 1325 à travers tout le pays dans les langues nationales avec l'appui de la MINUSMA .

Conclusion

Le Mali est en reconstruction et a des besoins immenses.

Nous avons besoin de la Solidarité de tous et de toutes.

L'OIF est une Institution qui s'est orientée vers les questions de Paix et de Sécurité .Elle doit intégrer la dimension alerte précoce, anticipation pour les menaces qui pèsent en ce moment .

Nous lançons un appel à ce Sommet pour aider les Etats Sahélo
sahéliens à booster les terroristes hors de nos territoires.

La menace du siècle est le terrorisme et le fondamentalisme religieux .Il
faut leur barrer la route !!!!!

Nous avons besoin de Paix sans laquelle rien n'est possible.

Je vous remercie de votre aimable attention !!!!!!!!!!!